

# CONCLUSION

Les concertations organisées en 2008 et 2009 en vue du Rapport du Service ont pris place dans un contexte particulier : celui de la crise économique. Celle-ci a eu pour conséquence de nombreuses pertes d'emploi mais on connaît encore peu ses effets à long terme et en particulier sur les personnes pauvres. Une chose est sûre, elle a exacerbé encore davantage la sensation d'une certaine 'urgence du quotidien'. Inondés d'informations sur la crise, la tentation d'y répondre par une multiplication de mesures ponctuelles est bien réelle. Pourtant, tous les chapitres de ce Rapport témoignent de la nécessité de politiques structurelles pour lutter contre la pauvreté. Déjà en 2007, le Service constatait que les initiatives prises par les pouvoirs publics ne s'attaquaient pas suffisamment aux causes de la pauvreté. Le Rapport 2008-2009 est donc l'occasion de rappeler que les décideurs ne peuvent faire l'économie d'une vision à long terme : celle de l'amélioration durable des conditions de vie de l'individu.

La perspective en matière de pauvreté doit être de permettre à tous de se construire et se projeter dans l'avenir. Les chapitres sur l'emploi et l'enseignement en attestent. Ces domaines sont deux leviers essentiels pour lutter contre la pauvreté, pour autant qu'on les replace dans cette vision durable.

Le groupe de concertation constate que les objectifs chiffrés couplés à un manque structurel d'emplois renforce la tendance actuelle selon laquelle tout emploi, parce qu'il est un emploi, serait acceptable. Le chapitre insiste au contraire sur le fait qu'un emploi ne permet d'échapper à la pauvreté que s'il est de qualité. Il doit avant tout permettre d'améliorer ses conditions de vie, de pouvoir vivre dignement et se projeter dans l'avenir, soi et sa famille. Cette vision doit être au cœur de l'interprétation des critères d'emploi convenable de la réglementation de chômage. D'après les participants, dans un contexte de contractualisation souvent déséquilibrée, un socle de critères d'emploi convenable ambitieux constituerait un véritable premier rempart contre les emplois précaires.

Le groupe de concertation 'enseignement' s'est penché sur la question de l'orientation scolaire et souligne le rôle crucial de l'école pour doter chacun des mêmes atouts pour se construire. L'enseignement maternel, le primaire et les premières années du secondaire sont en ce sens décisifs ; pourtant, la sélection qui s'y opère reflète et renforce les inégalités socioéconomiques. Les élèves issus de milieux sociaux défavorisés évoluent dans un environnement éloigné de la culture scolaire et accumulent souvent davantage de retard pendant leur scolarité ; moins informés sur leurs possibilités, ils

sont alors souvent orientés sur base de choix 'par défaut'. Pour lutter contre cette reproduction des inégalités, le groupe de concertation propose une série de mesures qui permettront d'aider les enfants et leurs parents à effectuer un choix positif, basé sur les compétences et centres d'intérêts.

Les autres chapitres du Rapport se penchent sur un constat apparu clairement au fil des concertations : bien que des mesures aient été prises pour faciliter l'accès des plus pauvres aux droits de tous, ceux-ci rencontrent encore de nombreux obstacles pour faire respecter leurs droits fondamentaux.

L'eau et l'énergie sont par exemple des éléments indispensables à une vie conforme à la dignité humaine. Partant de ce principe, les groupes de concertation refusent toute coupure et recommandent la mise en place de mesures telles qu'une livraison minimale garantie, des plans d'échelonnement des paiements et des limiteurs de puissance lorsqu'il y a un compteur à budget. L'eau est quant à elle un bien commun, dont sont encore trop souvent privés les personnes pauvres ou précarisées tels que les sans-abri ou les habitants permanents d'équipements touristiques. Garantir un accès effectif à l'eau pour tous suppose ainsi de rester vigilant face à une éventuelle libéralisation. Sa distribution doit rester une mission des pouvoirs publics.

Les participants constatent, en outre, que de nombreuses personnes pauvres ne bénéficient pas des droits auxquels elles peuvent prétendre, soit parce qu'elles ne les demandent pas, soit parce qu'elles rencontrent différents obstacles pour les exercer. Le Rapport illustre ces difficultés à travers trois mesures. Le statut OMNIO doit permettre aux personnes à bas revenus de bénéficier d'un meilleur remboursement des frais médicaux. Pourtant, une grande partie des ayants droit ignorent qu'ils peuvent bénéficier de ce statut. Une automatisation offrirait une meilleure garantie de l'accessibilité à ce dispositif. Le droit à un logement décent a été traité sous l'angle des récentes modifications du système de garantie locative. Le droit de choisir une des trois formules de garantie légales n'est pas suffisamment respecté. L'instauration d'un fonds central des garanties locatives reste dès lors, pour beaucoup d'acteurs, le meilleur moyen de résoudre les problèmes de garantie. Enfin, au moment d'adopter la législation relative à la répétibilité des frais et honoraires d'avocat, le législateur a exprimé très fortement son souci de ne pas diminuer l'accès à la justice. Les résultats sur le terrain montrent cependant un écart entre ces intentions et la réalité. Il apparaît nécessaire d'évaluer la portée réelle de toutes mesures prises, en y incluant l'aspect du non recours.

Deux fils rouges traversent donc le Rapport et sont clairement liés l'un à l'autre. Sans respect des droits fondamentaux, il n'y a pas d'amélioration durable des conditions de vie de chacun. La lutte contre la pauvreté doit dès lors être orientée vers la mise en place des conditions permettant à chacun de faire valoir ses droits et de se projeter dans l'avenir.